



DNF devrait soutenir la proposition ATTALI ou suggérer un durcissement de la loi

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 15 février 2011

Droit des Non Fumeurs ne devrait elle pas :

- soutenir ouvertement la proposition de Monsieur Attali d'interdire purement et simplement le tabac
- ou au minimum demander un projet de loi ou faire déposer une proposition de loi interdisant de fumer, comme d'autre pays en ont décidé, dans les parcs, dans les aires de jeux pour enfants, dans et à la sortie des hôpitaux, à la sortie des écoles, aux arrêts de bus et tram, sur tout les quais de gare (et pas simplement dans l'enceinte fermée de celle-ci) avec panneaux d'interdiction de fumer dans tous ces lieux et agents habilités à sanctionner les contrevenants (policiers, contrôleurs de train etc..) ?

Réponse :

Notre éditorial du 15 février sera consacré à la proposition de Jacques ATTALI.

Ce que vous suggérez est déjà en vigueur pour les gares parisiennes dans lesquelles l'interdiction de fumer est totale. Est-ce que, pour autant, on y serait mieux protégé ? certes pas !

Quant à proposer un élargissement de l'interdiction aux parcs, aux aires de jeux pour enfants, aux sorties des hôpitaux et des écoles ou aux arrêts de bus et tram, il s'agit là d'une proposition que DNF avait faite au cours de la mission parlementaire Tabac qui a donné naissance au décret Bertrand. Mais David DOUILLET a, lui aussi, osé aborder ce sujet dans sa [question écrite \(n° 88451\) au gouvernement](#) : il attend toujours une réponse depuis le 14 septembre dernier.

Oui, bien sûr, ces évolutions sont souhaitables, mais elles ne seront envisageables que le jour où chacun d'entre nous aura manifesté avec vigueur son hostilité à la banalisation des infractions. Le simple respect de ce qui existe serait déjà un énorme progrès. Gageons même qu'il solutionnerait une bonne partie des problèmes que vous soulevez car le tabac serait, de fait, devenu beaucoup moins attractif.